Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

Assistance des Suisses de l'étranger

En 1977, la division fédérale de la police a traité, en vertu de la loi fédérale sur l'assistance des Suisses de l'étranger, 1 300 cas d'assistance. Les dépenses se sont élevées à 2 453 millions de francs, réparties entre 74 pays. Environ 1 000 avances remboursables ont été accordées en outre à des citoyens suisses séjournant provisoirement à l'étranger et tombés dans le besoin. Les dépenses ainsi occasionnées se sont élevées à 280 000 francs. Ce montant comprend la somme de 51 000 francs (18,2 %), débitée à la caisse de la Confédération au titre de créances irrecevables.

Ces chiffres ne reflètent qu'imparfaitement la somme de temps et de travail que chaque cas d'assistance coûte aux représentations suisses à l'étranger et à la section de l'assistance à la division fédérale de la police, déclare le Département de justice et police. L'accomplissement de cette tâche est rendue plus difficile par les grandes distances qui séparent souvent le siège de la représentation suisse du lieu de domicile ou de séjour de la personne qui a besoin d'assistance.

Et pourtant, une aide doit être apportée, compte tenu des circonstances et des possibilités, à toutes les personnes qui se trouvent dans le besoin au sens de la loi. (ats)

La Suisse transforme en dons les dettes de sept pays en voie de développement

La Suisse a décidé de convertir en dons les dettes en cours de sept pays en voie de développement : Inde, Pakistan, Bangla-Desch, Kenya, Népal, Cameroun et Indonésie.

Les accords bilatéraux ayant été signés, cette transformation est maintenant effective. Dans un communiqué publié à Genève, la Cnuced (conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) rappelle que cette mesure adoptée par la Suisse s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les pays développés en faveur des pays en développement à faible revenu à la conférence sur la coopération économique internationale de Paris.

La valeur totale des crédits concernés est de 180 millions de francs. (ats)

1 000 francs de récompense pour celui qui se déclare non indispensable

Depuis environ quelque temps, le fonctionnaire fédéral peut espérer recevoir une récompense de 1 000 francs s'il déclare qu'il n'est pas absolument indispensable là où il travaille et qu'il pourrait être plus utile à un autre poste de l'administration. Mais, a-t-on précisé à l'office du personnel de la Confédération, il ne s'agit pas ici de « chasse aux sorcières ». Si une telle déclaration est faite — aucun fonctionnaire n'a encore fait usage de cette possibilité pour l'instant —, le cas signalé fera l'objet d'un examen approfondi et s'il n'est pas prouvé que l'intéressé pourrait être transféré dans un service où il serait plus efficace et utile, le changement ne se fera pas. En 1977, il y a eu 190 transferts à l'intérieur des départements et 23 d'un département à l'autre. Mais aucune prime n'était alors prévue. Ce n'est que depuis peu que le Conseil fédéral a donné le feu vert pour l'octroi de récompenses, et cela dans le but de favoriser une meilleure rentabilité du travail.

L'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques, interrogée à ce sujet, juge « douteuse » et même « condamnable » la nouvelle pratique. Les chefs sont de toute façon tenus de diriger leur service de façon rentable. Pourquoi donner l'impression au public qu'il y aurait dans l'administration des fonctionnaires inutiles ? Un tel système contribuera à développer un climat de calomnie. (ats)

Les efforts de la Confédération

La Confédération qui est, avec ses 125 000 agents, le plus grand employeur de Suisse, s'est efforcée d'augmenter ses places d'apprentissage dès l'apparition en 1975 d'un goulet d'étranglement dans ce secteur. 180 nouvelles places d'apprentissage ont été offertes en 1976. Actuellement, une cinquantaine de postes de stagiaires vont être créés au sein de l'administration générale de la Confédération. La dépense ne dépassera

pas un million de francs. Les P.T.T. et les C.F.F. engageront aussi des stagiaires, mais, en nombre moins élevé. Leur engagement ne durera pas plus d'une année. Ils seront occupés à des tâches pour lesquelles ils ont été formés durant leurs études ou leur apprentissage ou à d'autres tâches spéciales. La rétribution ne pourra pas dépasser 20 000 francs par année.

Le marché des places d'apprentissage

C'est en 1976 que les places d'apprentissage ont été relativement rares et le choix des professions offertes s'est le plus rétréci. Ce « goulet d'étranglement » était dû d'une part à la récession — qui a fait là sentir ses effets avec deux ans de retard — et d'autre part au nombre plus élevé des jeunes terminant leur scolarité. Le nombre des nouveaux apprentis avait diminué, en 1976, pour la première fois depuis 10 ans. Mais l'année passée a été marquée par une amélioration de la situation sur le marché. Il y a une nette tendance à la reprise. Mais il n'est pas exclu qu'un nouveau goulet d'étranglement apparaisse à la fin des années septante, vu que d'ici 1981 le nombre des jeunes qui achèveront leur scolarité et devront entreprendre une formation professionnelle augmentera chaque année d'environ 3 000. L'effectif total des apprentis et apprenties dépasse le seuil des 150 000 contrats d'apprentissage, soit une augmentation de 2,7 % par rapport à l'année passée. Avec 55 874 nouveaux contrats d'apprentissage un nouveau record a été atteint (+ 7,7 %). Contrairement à certaines opinions fort répandues, le taux de croissance est légèrement plus élevé chez les jeunes filles. (ats)

Le problème des jeunes sans emploi : les mesures prises par la Confédération

Le problème des jeunes qui, ayant achevé leurs études ou leur apprentissage, ne trouvant pas d'emploi se pose d'une façon aiguë dans la plupart des pays européens. La Suisse connaît aussi ce genre de chômage des jeunes, quoique dans une mesure un peu moins grande qu'ailleurs — 26,7 % des chômeurs ont moins de 24 ans. La Confédération a pris des mesures depuis 1976 pour venir en aide à cette catégorie de sans emploi, mesures qui ont été commentées au cours d'une conférence de presse tenue à Berne sous la présidence du directeur de « l'Ofiamt », Monsieur Jean-Pierre Bonny. Ce programme d'aide a été établi et exécuté conformément aux données fournies par le groupe de travail « les jeunes et le marché de l'emploi » institué par « l'Ofiamt ».

5 millions à disposition

Le Parlement a mis à la disposition de « l'Ofiamt », pour les années 1976-79, une somme de 5 millions de francs. Pour l'instant, 3,2 millions ont été dépensés ou sont en voie de l'être. 1,2 millions ont servi ou serviront à financer des mesures de perfectionnement professionnel qui visent à élever le niveau de qualification ou à permettre le passage dans une profession autre que celle qui a été apprise. A cet effet, on a créé des cours de perfectionnement, des cours d'orientation professionnelle, des cours pour le personnel de service et de buffet, des cours destinés au personnel de vente semi-qualifié, des stages d'une année dans des entreprises, des classes de rattrapage, des cours de commerce, des cours de langue, des cours de maçon pour dessinateurs en bâtiment, etc. on estime à 5 000 le nombre de chômeurs ayant suivi ces cours qui sont organisés par les autorités cantonales, des associations professionnelles ou des institutions privées. En outre deux millions de francs servent à la prise de mesures d'occupation temporaire telles que des travaux pour protéger la nature ou l'environnement, sauvegarder le patrimoine national, aider les paysans et en particulier ceux des régions de montagne, ainsi qu'à faire exécuter d'autres tâches d'utilité publique. (ats)

Bourses d'études pour jeunes musiciens

La Fédération des coopératives Migros et la Fondation Ernst Göhner offrent cette année aussi des bourses d'études pour jeunes musiciens.
Seuls les **instruments à cordes, à vent et à percussion** peuvent entrer en compétition.
Le concours s'adresse aux musiciens suisses (ou étrangers résidant en Suisse depuis 5 ans au moins) pouvant justifier d'une formation professionnelle (diplôme d'enseignement ou titre équivalent) et n'ayant pas encore accompli leur 27e année au 31 décembre 1978. Ces bourses sont destinées à la poursuite des études en Suisse et à l'étranger.
Délai d'inscription : 15 septembre 1978.
(Les inscriptions reçues après cette date ne pourront être considérées).
Dates de l'audition : 13 et 14 décembre 1978.
Demandez le règlement et le bulletin d'inscription en indiquant votre instrument auprès de la Fédération des coopératives Migros, service de la promotion culturelle, case postale 266, 8031 Zurich
(tél. : 01-44-44-11, int. 495).

Aux pianistes, organistes et clavecinistes l'inscription sera de nouveau ouvert l'année prochaine.

Fédération des coopératives Migros, Zurich

Offre de l'industrie pharmaceutique suisse : réaction à l'O.M.S.

L'offre de l'industrie pharmaceutique suisse révèle une évolution favorable et nous nous en félicitons, a déclaré, à Genève, un porte-parole de l'organisation mondiale de la santé (O.M.S.).
Le porte-parole se référait à l'offre faite à l'O.M.S. par Ciba-Geigy, Hoffmann-La-Roche et Sandoz de mettre à la disposition des pays les plus défavorisés des médicaments particulièrement importants pour eux à des conditions particulières. Dans la mise en œuvre de cette offre, l'on jouera un rôle d'intermédiaire et de coordinateur. Cette offre s'inscrit donc en fait dans le cadre d'un dialogue avec les industries pharmaceutiques dont l'assemblée mondiale de la santé a souligné la nécessité pour satisfaire les besoins de santé de vastes secteurs déshérités de la population mondiale.

Les trois firmes bâloises sont les premières représentantes de l'industrie pharmaceutique à répondre à un appel du docteur H. Mahler, directeur général de l'O.M.S., qui avait été invité en janvier dernier par le Conseil exécutif de cette organisation à intervenir auprès des gouvernements et de l'industrie pharmaceutique pour qu'ils participent au programme d'action de coopération technique visant à mettre des médicaments et vaccins essentiels à la disposition des gouvernements des pays moins développés à des conditions favorables. (ats)

Les Chinois lâchent le dollar pour le franc suisse

Les Chinois exigent de plus en plus que leurs exportations soient facturées en francs suisses, en raison des incertitudes pesant sur le dollar, apprend-on de source bien informée.
Dans les milieux économiques de Pékin, on ne croit pas cependant que cette tendance annonce une volte-face importante de la politique chinoise qui s'est toujours tournée vers les monnaies fortes en période d'incertitudes monétaires. Les Chinois comptent en francs suisses, ajoute-t-on de même source. Mais ce n'est pas nouveau, c'était déjà le cas l'an dernier. Cependant cette année, l'accent est mis sur le franc suisse.
Dans les mêmes milieux économiques, on avance une explication : les Chinois chercheraient par ce biais à se procurer les francs suisses nécessaires à la couverture de leurs importations en provenance de la Confédération. En 1977, ces dernières se sont élevées à 90 millions de francs suisses (contre 90,4 mio en 1976) tandis que la Confédération a vendu pour 170 millions de francs suisses (contre 130,1 mio en 1976) de marchandises sur le marché chinois (principalement des machines, des instruments de précision, des montres et des insecticides). (ats)

Le Caquelon

Restaurant de spécialités suisses

fondues — raclettes

43, grande rue **78240 Chambourcy**

Tél. 965-28-41

Fermé le dimanche soir et le lundi

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

9e révision de l'A.V.S. : mise en vigueur le 1er janvier prochain

Le Conseil fédéral a fixé au 1er janvier prochain l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'A.V.S. dont la 9e révision vient d'être approuvée par le peuple. Rien ne s'oppose plus de ce fait à ce que plusieurs ordonnances modifiées, relatives à cette institution, à l'A.I. et aux prestations complémentaires, entrent en vigueur à la même date.

Contrairement aux révisions précédentes, l'entrée en vigueur de cette loi modifiée n'apporte aucune augmentation générale du montant des rentes. Le Conseil fédéral ne pourra ordonner une telle adaptation que lorsque l'indice suisse des prix à la consommation calculé sur l'ancienne base atteindra 175,5 points. A la fin de février 1978, le niveau de cet indice était de 169,3 points. Les améliorations de prestations qui deviendront effectives dès le début de 1979 porteront sur la remise de moyens auxiliaires aux invalides touchant une rente de vieillesse, les subventions destinées à encourager l'aide à la vieillesse ainsi que sur l'extension du droit aux allocations pour les aveugles et les grands invalides.

De même, les mesures destinées à consolider les finances de l'A.V.S. auront elles aussi force de loi dès le 1er janvier. Parmi ces dernières, il convient de mentionner l'extension aux rentiers exerçant une activité lucrative de l'obligation de cotiser. Cependant, grâce à la franchise de 750 francs par mois ou 9 000 francs par année, cette imposition des bénéficiaires de rentes encore actifs sera passablement adoucie. Au cours de l'automne prochain, une information plus détaillée sera faite concernant ce point et d'autres

modifications relatives aux cotisations et aux prestations.
Ce qui est certain, c'est que les droits à des rentes constitué pendant l'année en cours sont inviolables et ne seront pas touchés par l'entrée en vigueur de la révision.
Enfin, l'acceptation de la 9e révision a pour effet d'inciter la Confédération à relever progressivement sa contribution à cette institution sociale à son niveau antérieur de 15 % des dépenses. (ats)

La R.F.A. garantit à la Suisse des autorisations pour l'exportation d'énergie en cas de crise

La République fédérale d'Allemagne a donné certaines garanties à la Suisse en cas de difficultés d'approvisionnement dans le domaine énergétique. Ces garanties sont contenues dans un protocole d'accord, signé depuis plus de 20 ans et remis à jour chaque année. Le Conseil fédéral l'a publié pour la première fois récemment. Il figure dans son dernier rapport sur le commerce extérieur. La R.F.A. s'y déclare prête à autoriser l'exportation à destination de la Suisse des combustibles fossiles et solides (charbon et coke), ainsi que des laminoirs et de la fonte brute jusqu'à concurrence d'un volume, de production moyen calculé sur la base des trois dernières années. Si les besoins de la Suisse en charbon et en coke dépassent cette moyenne, une plus grande quantité sera accordée.

En outre, l'Allemagne fédérale est disposée à consulter le Gouvernement suisse lorsqu'elle entendra introduire le système d'autorisation obligatoire pour l'exportation de produits pétroliers (carburant, huile de chauffage, etc.) Si l'exportation de gaz naturel et de gaz de ville devait être soumise à autorisation, le Gouvernement ouest-allemand accorderait de telles autorisations « pro rata temporis » jusqu'à concurrence d'un volume de production des 12 derniers mois.
La R.F.A. garantit également, en cas de situation critique, le libre transit (en quantité limitée aux besoins), de pétrole brut, de produits pétroliers de toutes sortes ainsi que du gaz naturel et du gaz de ville. Cette autorisation est valable tant pour les livraisons oléoducs, par chemins de fer, par la route que par voie maritime. La R.F.A. se déclare enfin d'accord d'exporter jusqu'à 20 000 tonnes de coke dérivé du pétrole. Elle constate également qu'en raison de l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et les communautés européennes, des réductions massives d'exportation de bois ne se produisent plus. (ats)

Le médecin général de l'armée allemande fait l'éloge du service sanitaire suisse

Dans une déclaration publiée récemment, le médecin général et inspecteur du service de santé et d'hygiène de l'armée fédérale allemande, le professeur Rebentisch a tenu à faire l'éloge du service sanitaire suisse. Rendant, pendant une semaine, la visite que lui avait faite l'an dernier le médecin en chef de l'armée suisse, le divisionnaire André Huber, le professeur Rebentisch s'est dit impressionné par notre service sanitaire dont il a pu examiner tous les rouages. Voici la déclaration du médecin général allemand :
« Après avoir présenté, l'an passé, le service de santé de l'armée fédérale allemande au médecin en chef de l'armée suisse, le divisionnaire André Huber, j'ai eu l'occasion, ce printemps, d'apprendre à connaître le service sanitaire suisse, du recrutement à l'étude des problèmes concernant le service sanitaire coordonné, en passant par l'instruction des soldats, sous-officiers et officiers. Mon séjour a en outre été complété par la visite du service ac et d'une école des troupes blindées.

« J'ai été impressionné par la diversité et la qualité de l'instruction, par la discipline exemplaire des militaires de tout grade et par la volonté d'engagement des cadres et de leurs subordonnés. La coopération entre le service sanitaire suisse et les sciences médicales, à laquelle le traditionnel système de milice contribue grandement, est à ma connaissance le fondement essentiel pour le développement constant de l'intervention médicale en faveur des soldats malades et blessés.

« L'intégration du service sanitaire de l'armée suisse dans la défense générale et les tâches dévolues au médecin en chef de l'armée dans le service sanitaire coordonné contribuent dans une large mesure à la consolidation des forces de résistance physiques et morales de toute la population en cas de catastrophe.

« J'ai tiré d'utiles enseignements de ce voyage et suis certain que nous pourrons appliquer nombre d'expériences suisses aussi chez nous dans l'intérêt de nos soldats et de notre population.

« De concert avec le médecin en chef de l'armée suisse, j'approuve la poursuite de l'échange d'expériences en vue de maintenir en bonne santé et de rétablir les hommes qui nous sont confiés ». (ats)

Ouverture du musée des troupes suisses d'aviation

Le musée des troupes suisses d'aviation a ouvert ses portes à Duebendorf. Destiné non pas seulement aux spécialistes mais également aux néophytes, il informe de manière approfondie sur l'évolution de l'armée de l'air, notamment sur les différents types d'avions, les moteurs de construction suisse et étrangère et tous les équipements et « gadgets » de l'aviation militaire.

Installé dans deux hangars datant de l'entre-deux-guerres, le musée se trouve à peu de distance de l'administration centrale de l'aéroport militaire de Duebendorf. Les quatre salles d'exposition présentent les troupes d'aviation tant présentes que passées. Une collection sans faille de photographies illustre les armes, les avions, les moteurs et les équipements dont disposaient jusqu'à présent les forces aériennes suisses. L'exposition consacrée à la photographie aérienne et la reconnaissance aérienne remonte jusqu'à l'époque des troupes de ballons, vers 1900. Le musée présente également le premier radar transportable utilisé en Suisse, des consoles de surveillance de l'espace aérien, des goniomètres, des appareils de transmission, des photographies, des installations usuelles que les troupes d'aviation utilisent actuellement, ainsi que des instruments électroniques de navigation.

Le promoteur de ce musée est M. Hans Giger, directeur du service fédéral des aérodromes militaires. (ats)

La Suisse à la Commission des sociétés transnationales de l'O.N.U. pour la première fois membre de plein droit

La Suisse est le pays d'origine de nombreuses multinationales. Jusqu'au 26 mai, la Commission des sociétés transnationales des Nations-Unies a tenu sa session annuelle à Vienne. Elle était composée de 48 pays. Jusqu'ici, la Suisse avait le statut d'observateur. Cette année et pour la première fois elle figurait comme membre de plein droit. Elle a en effet été élue pour une période de trois ans à partir du 1er janvier dernier. La délégation suisse est dirigée par le ministre Philippe Levy de la Division du commerce du département fédéral de l'économie publique.

Les travaux de la commission ont été concentrés sur cinq grands problèmes. Il s'agissait de la mise au point et de l'utilisation d'un système d'information complet sur les sociétés transnationales par le centre des Nations-Unies, de la possibilité d'établir des normes unifiées en matière de comptabilité et de présentation de rapports et de coopération technique que le centre de l'O.N.U. sur les sociétés en question fournit aux pays en développement avec notamment des programmes d'éducation et d'assistance. S'y ajoutent l'étude du centre des Nations-Unies sur le rôle des sociétés transnationales dans l'économie mondiale et le rapport du centre sur les activités des entreprises multinationales en Afrique australe. Le code de conduite pour les entreprises transnationales et la lutte internationale contre la corruption — qui sont actuellement étudiés par des groupes de travail spécialisés — n'ont pas été discutés de manière substantielle.

Elle accueille aussi un nombre important de filiales étrangères. L'étroitesse de son marché l'oblige à porter son activité à l'étranger. Aujourd'hui, par tête d'habitant, elle dispose du plus grand portefeuille d'investissements directs à l'étranger de tous les pays industrialisés. L'importance que la Confédération accorde à cette question est d'ailleurs prouvée par le fait qu'elle a conclu jusqu'à présent 33 accords bilatéraux de protection des investissements avec les pays en développement. Ces accords prévoient notamment un traitement non discriminatoire des investissements suisses, le libre transfert des revenus et des amortissements des investissements, la protection contre des nationalisations arbitraires et sans indemnité ainsi que le recours à des procédures d'arbitrage en cas de litige. (ats)

Mais la Suisse soutient aussi les efforts multilatéraux dans le domaine de la coopération intergouvernementale en matière d'investissements. Elle a œuvré dans ce sens au sein de l'O.C.D.E. pour la libéralisation entre pays industrialisés. Elle a activement participé à l'élaboration de la déclaration ministérielle sur l'investissement international et les sociétés multinationales. Elle a été à l'origine d'une déclaration, lors de la conférence nord-sud de Paris, soulignant l'importance des investissements privés dans le processus de développement des pays du tiers monde et celle de la création et du maintien d'un bon climat d'investissement. Enfin, la Suisse soutient aussi la déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale adoptée par le B.I.T.

La Suisse espère notamment que les travaux de la commission permettront de renforcer les contributions positives des investissements au développement du tiers monde, d'analyser positivement les conflits d'intérêt potentiels, de chercher à régler ou éviter de tels conflits et d'améliorer ainsi le climat et la sécurité des investissements. (ats)